

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 501 promulguant le décret du 10 février 1953 relatif à la publication, dans les territoires relevant du Ministère de la F.O.M. du décret n° 51-458 du 19 avril 1951 portant publication de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques .

n° 501

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la lettre ministérielle n° 1660/RG/FA du 19 mars 1953,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué, dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret du 10 février 1953 relatif à la publication, dans les territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, du décret n° 51-458 du 19 avril 1951 portant publication de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur. **N. SADOUL.**